



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2024_345

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

RESSOURCES HUMAINES - FORMATION DES ÉLUS

**FORMATION DES ELUS - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ NEGOCIE SANS
PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay s'engage dans une démarche volontariste de formation et de développement des compétences des agents,

Considérant que les élus de la collectivité souhaitent également développer leurs compétences à travers les formations pour mener à bien des projets,

Considérant que la proposition de la société Fondation Nationale des Sciences Politiques, organisme de formation spécialisée dans la formation IA générative apparaît économiquement avantageuse,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article R.2122-8 et à l'article L.2122-1 du Code de la commande publique, il y a lieu d'attribuer un marché à la société Fondation Nationale des Sciences Politiques ayant son siège social à Paris (75337), 27 rue Saint Guillaume, ayant pour objet l'organisation d'une formation intitulée, « l'IA générative au service des dirigeants, des managers et des organisations » et de le signer pour un montant de 4 500 € net de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché ayant pour objet l'organisation de la formation intitulée l'IA générative au service des dirigeants, des managers et des organisations qui aura lieu le 5 juin 2024 à Paris et de le signer avec la société Fondation Nationale des Sciences Politiques ayant son siège social à Paris (75337), 27 rue Saint Guillaume, pour un montant de 4 500 € net de taxes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .-. 6 .MAI 2024

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



LEMOINE Jacky

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - 7 MAI 2024

Et de la publication le : - 7 MAI 2024

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



LEMOINE Jacky